



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 20 mai 2019

HERVE SAULIGNAC POSE LA QUESTION RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE DU TRAVAIL DES AIDES A DOMICILE

Alors que le Gouvernement a annoncé une grande loi sur la Dépendance dans le courant de l'année 2019, le député Hervé Saulignac a interpellé la Ministre des Solidarités et de la Santé la reconnaissance de la pénibilité du travail des aides à domicile.

C'est un paradoxe : alors qu'on n'a jamais eu autant besoin d'aides à domicile, il n'a jamais été aussi difficile d'en recruter. Selon France Stratégie*, le métier d'aide à domicile est celui qui créera le plus d'emplois sur les 10 années à venir avec 160 000 postes à pourvoir. L'Ardèche n'est pas en reste, avec un volume d'heures d'aide à domicile de 1 million par an pour 38 000 personnes de plus de 75 ans (54 000 dans 10 ans).

Pour autant, le secteur peine cruellement à recruter, et pour cause.

Outre les horaires de travail atypiques, les aides à domicile sont plus nombreux à se déclarer en mauvaise santé que les autres salariés français (6% contre 3%), l'indice de fréquence d'accidents du travail est plus important (42% contre 36%) et le taux d'absentéisme est 2 à 5 fois supérieur à la moyenne des entreprises françaises (12 à 15%).

A ces difficiles conditions de travail et au manque réel de reconnaissance, s'ajoute un niveau de rémunération très peu attractif. La convention collective propose, en effet, une grille de salaire dont les huit premiers niveaux sont immergés sous le SMIC. De même, la valeur du point de la convention de la branche n'a évolué que de 3,8 % en dix ans, loin du niveau de l'inflation cumulée sur ces dix dernières années.

Hervé Saulignac a interpellé la Ministre des Solidarités et de la Santé pour lui demander de prendre en compte les revendications des salariés de l'aide à domicile dans le cadre du projet de loi sur la Dépendance, notamment sur l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance officielle de la pénibilité, l'augmentation de la valeur du point et des indemnités des astreintes, ainsi que l'augmentation du prix au kilomètre des frais de déplacement.

* France Stratégie est un organisme d'expertise et d'analyse prospective sur les grands sujets sociaux et économiques, rattaché au Premier Ministre.